

Description générale du projet *iSupport*

Le Règlement de l'UE de 2009 sur les obligations alimentaires et la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments pourraient aider des millions d'enfants et d'adultes en Europe et dans le monde entier en contribuant au recouvrement effectif des aliments en contexte transfrontière et en réduisant dans un même temps l'intervention étatique et la dépendance aux prestations sociales. Afin de garantir que le potentiel de ces instruments sera pleinement exploité et de faciliter le recouvrement rapide, efficace, facile, économique et ciblé des aliments sur le plan international, il convient d'exploiter les avancées existant en matière d'e-gouvernement et de technologies de l'information et de la communication (TIC). *iSupport*, système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée (SEGDCS), dotera les États des TIC nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

iSupport relèvera les principaux défis posés par le recouvrement transfrontière des aliments :

- nombre important et longue durée des affaires
- important volume de communication entre autorités
- nombreuses actions répétitives, notamment le transfert électronique de fonds
- communications sécurisées
- barrières linguistiques
- accès en temps réel aux informations dans différents fuseaux horaires

Pour ce faire, *iSupport* jettera un pont / fournira une plateforme TIC entre Autorités centrales de différents États aux fins de la transmission et du traitement des données en vertu du Règlement de 2009 et de la Convention de 2007.

Une fois mis en œuvre, *iSupport* :

- facilitera considérablement la communication entre Autorités centrales
- allégera les problèmes de traduction grâce à un fonctionnement plurilingue et à l'utilisation de formats neutres quant à la langue et au support élaborés en vertu du Règlement de 2009 et de la Convention de 2007
- permettra le transfert électronique de fonds et le suivi des virements effectués
- garantira la cohérence des pratiques aux niveaux européen et mondial
- permettra aux États de dématérialiser la gestion des dossiers

En réalisant les objectifs ci-avant, les États permettront à leurs ressortissants de bénéficier d'un accès effectif à la justice et réaliseront des économies importantes. Le temps et l'argent ainsi économisés grâce à *iSupport* devraient rapidement dépasser les frais de conception et de mise en œuvre.

iSupport s'appuiera sur les expériences en lien avec les systèmes nationaux de gestion électronique des dossiers déjà en place et les systèmes TIC prévoyant la transmission électronique sécurisée de documents dématérialisés en contexte transfrontière, tels qu'e-Codex (www.e-codex.eu).

Le développement d'*iSupport* sera entrepris par des Groupes de travail (GT) constitués d'experts de différentes disciplines, notamment des spécialistes des obligations alimentaires issus d'Autorités centrales, des spécialistes de la communication et du transfert de fonds électroniques et sécurisés issus du gouvernement et du secteur privé, des spécialistes de la protection des données issus du gouvernement et des spécialistes des marchés publics et financiers issus du gouvernement. Le Bureau Permanent (Secrétariat) de la Conférence de La Haye coordonnera le travail de ces groupes avec l'assistance d'une équipe composée de quatre experts de haut vol qui seront recrutés dans le cadre du projet.

Le GT mettra au point des systèmes indépendants : (1) SEDGCS ; (2) système de transfert électronique de fonds, ce qui implique d'élaborer pour chacune des phases (1) et (2) une interface utilisateur, une interface administrateur et une base de données. *iSupport* donnera également des instructions et précisera la configuration technique requise aux États souhaitant garantir l'interopérabilité / la mise en place de liens / la connectivité entre *iSupport* et leurs propres systèmes de gestion électronique des dossiers, qu'ils continueront d'exploiter. *iSupport* repose sur une approche décentralisée : plateforme de prestation de services par voie électronique, passerelle, SEDGCS et connecteurs nationaux associés à des systèmes nationaux, le cas échéant. Un GT sera chargé d'identifier un intégrateur (prestataire de services TIC) qui fournira une passerelle pour connecter les bases de données *iSupport* entre États et territoires participants et élaborera un modèle économique associé, prévoyant la possibilité que ces services soient prêtés sur la base d'un système de recouvrement des honoraires. Le développement de la capacité d'*iSupport* à générer des statistiques et intégrer le Profil d'État élaboré en vertu de la Convention de 2007 (mis au point en 2012) n'entre pas dans le cadre de la présente subvention et interviendra ultérieurement (phases (3) et (4) de l'élaboration).